

# CONSEIL MUNICIPAL D'HERMANCE

Législature 2015-2020

*Procès-verbal de  
la séance du 26  
septembre 2017*

N°20

Le Conseil municipal d'Hermance est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 12 septembre 2017.

Sont présents :

**Les membres du Bureau :**

Monsieur	Olivier	PFORTNER	<i>Président</i>
Monsieur	Yvan	NEJAR	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

**Les Conseillers municipaux :**

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	EXCUSÉE
Madame	Anahita	BLANC-MEYLAN	
Madame	Colette	CHEVALIER	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	EXCUSÉE
Monsieur	Marc	FUHRMANN	EXCUSÉ
Monsieur	Denis	MEGEVAND	
Monsieur	Grégory	GARCIA	
Monsieur	Gilles	MONNIER	
Monsieur	Serge	PICCHIONE	
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	

**Pour l'Exécutif :**

Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Maire</i>
Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI	<i>Adjoint</i>
Monsieur	Thierry	VIDONNE	<i>Adjoint</i>

**Public : 1 personne**

A l'ordre du jour :

- 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 ;**
- 2. Communications du bureau ;**
  - a. Nomination du Président et vice-président du local de vote**
- 3. Communications de l'Exécutif ;**
- 4. Travaux des commissions**
  - a. Commissions urbanisme, Constructions et Aménagement (26.06 et 30.08)**
  - b. Commission des finances (29.08.17)**
  - c. Commission Scolaire, Culture, Manifestations et Loisirs (19.09) sous réserve du PV**
- 5. Droit d'opposition des Conseillers municipaux – Décisions ACG**
- 6. Communes-Ecole**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h38. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'au public venu assister aux débats. En préambule des discussions, il excuse l'absence de Mesdames CITTADINI NAEF et BELENGER BRECHET ainsi que de Monsieur FUHRMANN.

#### **1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 ;**

A la page 5, au dernier paragraphe avant le vote de principe, Madame le Maire informe que le mot « en cas » est répété deux fois.

Madame BLANC MEYLAN signale qu'à la page 12, au dernier paragraphe, il n'est pas question du chemin des Tuilières mais de la route d'Hermance.

Sous réserve de ces remarques, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Communications du bureau ;**

##### **a. Nomination du Président et vice-président du local de vote**

Madame PION fait part au Conseil des « démissions » de Messieurs Pierre FERRAND et Thierry VIDONNE, respectivement Président et vice-président du local de vote d'Hermance pour la fin de cette année. En effet, ils ne seront pas candidat à leur réélection pour l'exercice 2018.

Néanmoins, suite aux dernières opérations électorales du 24 septembre, Monsieur VIDONNE a annoncé que Messieurs David VIDONNE et Maxime LEY se sont proposés pour reprendre ces fonctions.

Madame PION signale que 7 opérations sont prévues pour l'année 2018 ; le 4 mars, le 15 avril, le 6 mai, le 10 juin, le 23 septembre, le 14 octobre et le 25 novembre. Aux 4 élections habituelles s'y ajoutent les élections du Conseil d'Etat, les votations fédérales ainsi qu'une élection à la Cour des comptes.

De plus, elle demande aux conseillers si l'un d'entre eux souhaiterait se proposer en tant que suppléant du président ou du vice-président.

Messieurs GARCIA et MEGEVAND se proposent respectivement pour la suppléance du président et du vice-président.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise de ces fonctions par les personnes susmentionnées.

### **3. Communications de l'Exécutif ;**

#### **ORPC**

Madame le Maire informe avoir réceptionné un courriel le 13 septembre de l'ORPC (Organisation de protection civile). L'organisation se fait actuellement en région, et le Canton aimerait un regroupement de 2 à 4 groupes. Par conséquent, au vu de la professionnalisation des membres, le prix par habitant augmenterait de CHF 3.- à CHF 15/17.-.

Monsieur NEJAR ajoute que c'est le Canton qui décide des investissements et des frais, mais ce sont les communes qui paient. Cela est de plus inscrit dans la base légale de l'organisation de l'ORPC.

Madame le Maire considère comme injuste le fait que le Canton prenne des décisions sur un élément géré et financé par les Communes.

#### **Parking près du tennis**

Monsieur SCHNEEBELI informe avoir eu un rendez-vous avec Madame MORIAUD, Maire de Chens-sur-Léman et son Adjoint en charge de l'urbanisme, concernant le parking situé à côté du tennis. L'Adjoint indique avoir reçu des retours positifs de ces derniers, signalant qu'il serait possible d'organiser un parking sans autorisation. Seuls les détails liés à l'horodateur devront encore être discutés avec le trésor en France. En effet, en tant que propriétaire d'un terrain en France, la commune percevrait des revenus.

Revenant sur le sujet du parking près du tennis, Monsieur SCHNEEBELI répond aux questions de Monsieur RENAUD. Il confirme qu'il sera question de 35 places de stationnement. Pour ce qui est du système et des détails relatifs aux paiements, l'Adjoint précise ne pas avoir encore travaillé sur ces éléments. Il ajoute que l'idée de départ était de disposer d'une trentaine de places de parking ainsi que dix supplémentaires dédiées aux remorques bateau. Néanmoins, suite à plusieurs ennuis liés à ces derniers ainsi qu'aux navigateurs, les élus français ne souhaitent pas se diriger en ce sens. Les questions relatives aux abonnements type vignettes ou à l'installation d'un horodateur sont à discuter avec le trésor public Français, car ceux-ci requièrent des autorisations.

#### **Installations du rugby club**

En ce qui concerne les installations du rugby club, une récente entrevue a eu lieu avec le représentant de l'hoirie Cochet laquelle devait transmettre un retour concernant une proposition pour un rachat éventuel de leurs parts. Cela permettrait de partir à la rencontre des autres propriétaires des terrains qui sont compris dans le projet du rugby.

#### **Plan de site**

Pour le plan de site, l'Adjoint a agendé un rendez-vous dans 10 jours avec le Service des monuments et des sites pour faire un point sur l'avancée de l'enquête technique.

Monsieur TAGLIABUE se pose des questions concernant l'organigramme du département relatif au plan de site. En effet, sur le document « procédure du plan de site à l'initiative d'une commune », l'étape « enquête technique » est inexistante.

Monsieur SCHNEEBELI est étonné de cette information. Il pense que cet échelon a peut-être été omis.

### **Plan directeur**

Pour ce qui est du plan directeur cantonal, celui-ci a été validé en 2015, laissant 3 ans aux communes pour se mettre à jour avec le plan directeur 2030. Dès lors, la commission de l'urbanisme remettra l'ouvrage sur le métier en début d'année prochaine.

### **Promotion immobilière**

Enfin, en ce qui concerne la promotion à l'entrée d'Hermance, située sur le terrain de feu Augustin NAEF, l'Adjoint indique avoir rendez-vous jeudi matin avec les promoteurs pour transmettre les éléments discutés à la mairie.

Monsieur TAGLIABUE souhaite savoir si une autorisation a été déposée auprès du département pour ce projet.

Monsieur SCHNEEBELI répond par la positive et ajoute qu'en raison de questions restées en suspens, un délai supplémentaire a été octroyé à la commune pour rendre son préavis.

### **Stationnement**

Afin d'assurer aux hermançois le stationnement les weekends durant l'été, Monsieur VIDONNE rappelle que Madame le Maire avait autorisé le parking au préau de l'école de vendredi à dimanche. Suite à un courrier d'un citoyen ainsi qu'à plusieurs discussions, l'Adjoint indique s'informer auprès des APM sur les différentes signalétiques afin de faciliter le stationnement lorsqu'il est saturé.

### **Travaux**

Monsieur VIDONNE annonce également que les travaux au 1 rue du Nord vont bientôt débuter. Les locataires sont en plein déménagement et seront relogés à Anière durant les travaux.

Les travaux d'assainissement relatifs au 14 rue du Nord sont quant à eux terminés, il ne reste plus que quelques petites interventions à effectuer.

L'Adjoint ajoute que les travaux concernant les routes débuteront cet automne.

Monsieur TAGLIABUE souhaite savoir ce qu'il advient des appartements au-dessus de la boulangerie.

Monsieur VIDONNE informe qu'actuellement l'appartement de feu Monsieur Welte ainsi qu'un studio sont libres. Cela permettra de déplacer les locataires dans les logements libres au fur et à mesure et d'effectuer petit à petit les travaux du bâtiment.

Répondant à Monsieur TAGLIABUE, Monsieur VIDONNE informe ne pas avoir de date précise quant au commencement des travaux des appartements au-dessus de la boulangerie. Le bâtiment étant classé, une demande d'autorisation de construire a dû être déposée.

### **Commission route et voirie**

Le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture a transmis pour approbation des communes le Plan directeur des chemins de randonnée au Président de la commission « Route, entretien des bâtiments et environnement ». Ce sujet doit donc être étudié rapidement puisque le délai imparti pour le vote d'une résolution est de 45 jours.

#### **Plan de stationnement**

Après consultation du site du DETA sur lequel la signalétique ainsi que le traçage des places de parking de l'ensemble du canton sont répertoriés, Monsieur TAGLIABUE signale la présence d'un arrêt de bus situés vers la douane alors que celui-ci n'est pas physiquement pas tracé.

Monsieur VIDONNE informe qu'il n'y a pas de place de bus à cet endroit.

Monsieur TAGLIABUE suggère de faire modifier cette inexactitude auprès du département, étant donné que ledit plan est officiel.

Monsieur VIDONNE répond qu'il est possible de modifier cette indication et prend note de la demande. Néanmoins, si la commune souhaite dans le futur ajouter un arrêt de bus à cet endroit, la procédure devra être renouvelée.

De plus, l'Adjoint explique qu'afin que le plan étatique reste constamment à jour, des drones survolent fréquemment les communes. En cas de divergences apparentes, un contrôle est effectué sur place puis le cas échéant une rectification est faite sur le plan. L'Adjoint invite les conseillers à lui faire part des éléments susceptibles d'être corrigés.

#### **4. Travaux des commissions**

##### **a. Commissions urbanisme, Constructions et Aménagement (26.06 et 30.08)**

Monsieur MEGEVAND informe que la commission s'est réunie à deux reprises pour discuter avec les architectes de la rénovation de la salle communale. Sur la base des éléments fournis, cette dernière a rendu un préavis favorable bien que n'ayant pas eu d'information quant au coût de la version retenue. C'est pourquoi, une commission conjointe finance et urbanisme est organisée le 3 octobre prochain pour discuter de ce point.

Monsieur RENAUD regrette que la surface de la terrasse de la buvette de la plage soit diminuée.

Monsieur SCHNEEBELI réplique que la superficie est équivalente.

Monsieur TAGLIABUE informe que l'un des points importants évoqués lors de ladite séance a été le rabaissement de la buvette au niveau du Quai. Au vu de l'importance du projet, le Conseiller estime judicieux de réunir toutes les commissions afin de répondre aux éventuelles questions.

Monsieur SCHNEEBELI est favorable à cette demande qui selon lui, permettra de clarifier tous les détails du sujet.

Madame le Maire explique qu'il faudra que l'aspect financier soit mis en lien avec les plans.

Monsieur TAGLIABUE rétorque que l'aspect financier est connu, à savoir une enveloppe de CHF 6'000'000.- et que les architectes doivent pouvoir rendre un projet dans ce cadre.

Monsieur NEJAR signale que la commission ne dispose pas encore de chiffres.

Monsieur SCHNEEBELI explique qu'il est intéressant pour les commissions, notamment celle des finances, de recevoir des explications des architectes sur le projet retenu par la commission de l'urbanisme, ceci afin de pouvoir voter en connaissance de cause.

Monsieur NEJAR estime que ce n'est pas parce qu'un projet est celui qui a été retenu, qu'il doit se faire à n'importe quel prix. La décision devra être portée autant sur les aspects techniques et architecturaux, que sur l'aspect financier.

Monsieur SCHNEEBELI acquiesce et précise qu'une décision au niveau financier ne pourra être prise sans avoir vu le projet. Aussi, l'engagement financier peut varier sur divers éléments, par exemple selon la qualité des matériaux choisie l'engagement peut être moindre.

Monsieur RENAUD considère que tous les conseillers doivent pouvoir expliquer leur vote aux habitants raison pour laquelle chacun d'eux doit pouvoir bénéficier d'informations complètes.

Madame le Maire comprend qu'il s'agit d'un projet conséquent, mais rappelle qu'il n'est pas possible d'effectuer des séances toutes commissions pour tous les sujets.

Monsieur TAGLIABUE répète qu'il serait important que tous les conseillers aient les mêmes informations sur ce thème et qu'une séance toutes commissions ne pourrait qu'être positive pour l'avancée du projet.

Monsieur NEJAR se demande s'il est pertinent de présenter à tous les conseillers un projet qui variera selon les décisions prises en commission et qui ne sera éventuellement pas le définitif.

Monsieur SCHNEEBELI explique que la réunion entre la commission de l'urbanisme et celle des finances aidera la première à expliquer à la seconde le processus intellectuel qui leur a permis de choisir une variante plutôt qu'une autre. La commission peut également émettre des préavis avec des réserves, puis le Conseil municipal décidera de la version finale. L'Adjoint signale qu'il est possible d'organiser une séance extraordinaire du conseil municipal concentrée uniquement sur ce sujet.

Monsieur NEJAR propose que le prochain conseil débute par une présentation des architectes.

Monsieur SCHNEEBELI approuve cette suggestion.

Monsieur VIDONNE pense qu'il serait plus intéressant de planifier une séance toutes commissions, car si la présentation a lieu avant le conseil municipal, les conseillers n'auraient pas le temps de débattre.

Monsieur TAGLIABUE rappelle que les commissions sont ouvertes aux autres membres du conseil pour autant qu'ils ne s'expriment pas.

Après discussions, la date du 17 octobre à 19h00 est fixée pour une séance toutes commissions.

Madame le Maire informe que les décisions prises par rapport à la salle lors de cette séance auront une incidence sur le budget qui sera présenté le 31 octobre.

Monsieur TAGLIABUE souhaiterait savoir ce qu'il adviendra du camping, de la buvette et de la plage durant les travaux.

Madame le Maire admet que l'Exécutif n'est pas d'accord sur l'impact que peuvent avoir ces travaux sur ces exploitations. Elle indique avoir fait le nécessaire afin de connaître l'emprise qu'aurait le chantier sur les exploitations. L'idée serait d'installer un container à

l'emplacement du panneau près de la plage, et qu'un côté soit ouvert sur la plage et l'autre sur la terrasse. Selon la Magistrate, les travaux auront une influence sur ce que paie le gérant à la commune ainsi que les campeurs à ce dernier. L'établissement d'un dossier regroupant tous les besoins durant les travaux (wc-douche pour la plage et le camping, solution pour les plongeurs, etc.) est actuellement en cours d'élaboration.

Monsieur RENAUD approuve l'idée des containers.

Monsieur MONNIER ne comprend pas pourquoi les travaux débiteront un premier juillet, sachant que les ouvriers seront de suite en vacances.

Monsieur SCHNEEBELI répond que cette décision a été prise en fonction de l'occupation du bâtiment par l'école.

Monsieur VIDONNE complète que le travail effectué l'été était une condition pour les entreprises.

Dans le but d'économiser sur les containers, Monsieur TAGLIABUE suggère de maintenir les sanitaires du camping et de la buvette pendant les deux mois d'été et d'effectuer des travaux qui ne gêneraient pas ces exploitations durant cette période.

#### **b. Commission des finances (29.08.17)**

Monsieur NEJAR résume le procès-verbal de la commission. Il indique que ce dernier portait sur le projet de développement de la parcelle 1943. Madame Grossmann, de la société Créateurs Immobiliers, a effectué une présentation pour clarifier certains chiffres. La commission a revalidé avec elle la faisabilité de toutes les solutions possibles, (droit de superficie, vente, etc.) ainsi que les objectifs prioritaires qui étaient de conserver la maîtrise architecturale du projet afin de pouvoir offrir des loyers abordables prioritairement aux hermançois.

Le point important abordé lors de cette séance a été l'investissement de 12 millions dévolus à la construction d'un parking souterrain dont la commune ne peut actuellement se permettre de financer.

Monsieur TAGLIABUE considère que ce montant est exorbitant, sachant qu'une place de parking est estimée entre CHF 30'000 à CHF40'000.-

Madame le Maire informe avoir rendez-vous avec le directeur de la Fondation des parkings concernant l'éventuel financement du parking souterrain. Cette entité estime le prix par place de parking à CHF 50'000.- (prix approximatif). Le financement se ferait soit pour l'entier du parking soit pour les 3 quarts. La gestion serait opérée par la fondation, néanmoins des clauses pourront être ajoutées. Ledit directeur a accepté de défendre cette proposition auprès de la Fondation des parkings.

Dans l'éventualité d'une gérance complète du parking par la FdP, Madame BLANC MEYLAN souhaiterait savoir si la commune aura d'autres pouvoirs, que celles fixées contractuellement.

Madame le Maire informe qu'il y aura une convention et que les détails tels que les jours et tarifs seront discutables. Néanmoins, la Magistrate rappelle que la commune n'a pas les moyens de financer ce parking, d'autant plus que les logements ne peuvent être créés sans ce dernier.

Répondant à Monsieur PICCHIONE, Monsieur NEJAR ainsi que Madame le Maire informe qu'il est commun que la Fondation des parkings ait des parkings dans des communes (ex. : Ville de Genève, et Bernex).

Madame le Maire complète que dès réception d'une réponse d'ici mi-octobre/novembre, un cahier des charges devra être établi. La commission de l'urbanisme devra se réunir afin de définir l'avancée du projet. Un concours devra être mis en place et il faudra surtout respecter les échéances. La Magistrate estime qu'il serait intéressant que la Fondation des parkings fasse partie du jury du concours afin de créer un lien et continuer le projet comme un tout et non en deux objets distincts. De plus, elle informe que la seule problématique serait l'amortissement du parking.

Monsieur RENAUD ajoute que l'amortissement devra se faire sur 30 ans.

Monsieur NEJAR reprend son résumé. Dans le dernier point du PV évoque quant à lui la possibilité de définir le statut d'une société communale ainsi que les sociétés éligibles à l'octroi de la subvention.

Monsieur TAGLIABUE conseille que le système reste simple.

### **c. Commission Scolaire, Culture, Manifestations et Loisirs (19.09) sous réserve du PV**

Monsieur RENAUD informe ne pas avoir le procès-verbal du 19 septembre. Toutefois, il souhaite résumer celui du 12 juin qui n'a pas encore été abordé.

Les TSHM ont été reçus lors de cette séance, le sujet principal concernait les jeunes et les problèmes liés au préau et au voisinage. La question s'est posée sur les infrastructures existantes dans les autres communes. A Meinier et à Jussy, la salle de gymnastique est ouverte deux soirs par semaine de 18h à 22h et à Puplinge un local est disponible trois fois par semaine de 16h à 19h. Après s'être renseigné, il s'est avéré que toutes les communes disposaient d'endroits dédiés aux jeunes. Monsieur RENAUD exprime son regret du fait qu'à Hermance rien ne soit prévu pour cette génération. De nouveaux habitants vont s'installer dans le village et le nombre de jeunes va également croître. L'APEH a proposé de créer sur le parking à côté du tennis un circuit « bmx », par contre cela reste dangereux pour les petits. Suite à un tour de l'école effectué par la commission, le seul endroit sur lequel il serait possible de concevoir une infrastructure serait la zone herbeuse, derrière le local des cantonniers. L'idée étant de créer un abri, d'installer des tables.

Monsieur TAGLIABUE informe qu'il s'agit d'une zone non constructible.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne Meinier et Puplinge les locaux ne sont pas autogérés. Les jeunes sont encadrés par des moniteurs ainsi que les TSHM. Elle estime que ce n'est pas les lieux qui manquent mais plutôt qu'il faudrait mettre en place un encadrement. Elle explique qu'il est possible de payer un peu plus la FAS'e et demander des prestations supplémentaires, néanmoins il faut avoir un projet préalable. Durant l'ancienne législature, une séance avait été organisée par la commission à laquelle peu de jeunes étaient présents. La Magistrate estime que ces jeunes doivent être « partie prenante » et s'engager pour un projet.

Monsieur RENAUD considère que c'est aux adultes de créer une infrastructure. Le temps que peut prendre la mise en place du projet, les jeunes de 15 ans auront 17 ans. Il déplore le fait qu'il n'y a aucune infrastructure dans la commune, contrairement aux alentours.

Madame le Maire répète qu'il est possible de créer ces infrastructures, mais celles-ci ne suffisent pas. Il faut obligatoirement des personnes pour gérer le lieu.

Monsieur MEGEVAND souhaiterait savoir si la commission est allée à la rencontre des jeunes et s'il existe une demande de leurs parts.

Monsieur RENAUD réitère ses dires, il estime que c'est aux adultes d'anticiper les besoins que pourraient avoir les jeunes.

A l'instar de Monsieur RENAUD, Monsieur PICCHIONE pense également qu'il est du devoir des communes de mettre à disposition des infrastructures pour les jeunes.

Madame le Maire précise que pour les autres communes ce sont les jeunes qui ont suggéré l'initiative.

Pour Monsieur PICCHION il y a deux périodes ; l'été où les gens se retrouvent à l'extérieur et l'hiver où ceux-ci n'ont pas d'emplacement pour se rencontrer.

Selon Monsieur TAGLIABUE, il s'agit d'un problème de génération. Lorsque ces jeunes font du skate au préau, ce sont les adultes qui sont importunés. Alors, ce serait à ces derniers de leur trouver un endroit. Le skatepark ayant été supprimé, il n'est désormais plus possible de leur demander de se déplacer dans un lieu pour effectuer cette activité.

Madame le Maire indique que le skatepark de Collonge est fabuleux.

Monsieur TAGLIABUE confirme, tout comme pour celui de la plaine de Plainpalais. Mais, seuls les adolescents peuvent s'y rendre. Les parents ne permettent pas à leurs enfants âgés de 10 ans de prendre le bus. Le conseiller est pour la création d'un local sous surveillance qui leur serait dédié.

Monsieur NEJAR pense qu'en tant qu'adulte il est difficile d'imaginer ce dont les jeunes ont besoin. Alors, pour établir un lieu avec un aspect récréatif, et non seulement un local pour s'abriter, il est obligatoire d'impliquer les jeunes. Dans les autres communes les TSHM sont constamment en contact avec ces derniers, dès lors il leur est plus simple de connaître leurs envies.

Monsieur MEGEVAND informe qu'à Choulex et Meinier des locaux autogérés ont été fermés. Sans surveillance d'un tiers, les jeunes y fumaient et consommaient de l'alcool.

Monsieur VIDONNE rappelle que de moins en moins de jeunes s'inscrivent dans les sociétés communales. Il pense que celles-ci devraient effectuer un travail plus efficace dans le démarchage des jeunes.

Madame le Maire suggère à la commission de visiter un local dans une commune voisine. Elle ajoute qu'il faudrait discuter avec les jeunes pour réfléchir aux installations possibles qui leur seraient consacrées puis définir des règles à respecter pour les voisins.

Monsieur RENAUD explique que la commission prévoyait d'installer un panneau à l'entrée du préau indiquant : Veuillez respecter les zones déterminées par le GIAP, le lundi au vendredi de 07h30 à 18h00 et le mercredi de 07h30 à 12h30. Par respect pour le voisinage veuillez ne pas faire de bruit entre 20h00 le soir et 10h00 le matin.

Madame le Maire ajoute qu'il y a un panneau indiquant l'interdiction de faire du vélo ou de la trottinette jusqu'à la fin du parascolaire.

Monsieur TAGLIABUE fait remarquer l'incohérence de l'utilisation du préau durant l'été. En effet, l'accès au préau est interdit aux jeunes mais il est ouvert le weekend pour permettre le

stationnement des voitures. Dans les deux cas, le bruit gêne le voisinage. Le conseiller manifeste sa volonté d'utiliser le préau en tant que lieu d'activités.

Lorsque les jeunes effectuent du skate dans le préau, Monsieur RENAUD explique que l'émission des forts bruits est engendrée par un saut effectué sur une barrière. Il suggère de trouver une solution pour empêcher ce saut.

Madame le Maire conseille d'en discuter avec l'école par rapport aux petits.

Monsieur RENAUD informe les conseillers qu'un flyer sera distribué d'ici vendredi informant des prochaines manifestations. Des panneaux seront installés le long de la route. Tout comme pour le vide-galeta, il souhaitait ajouter une banderole sur une propriété à l'entrée du village.

Il annonce que le 7 octobre aura lieu le graffiti sur le quai, dès 13h00.

Faisant suite à la question de Madame le Maire, Monsieur RENAUD indique qu'en cas de légères averses une protection sera installée, mais en cas de fortes pluies la manifestation sera annulée.

Monsieur RENAUD annonce que le 8 octobre aura lieu devant la salle communale un concert avec la chorale Cohérence, s'il pleut à l'intérieur. La manifestation débutera à 16h au lieu de 17h en raison du concert prévu par les Orgues à 17h. Une trentaine de chanteurs effectueront la prestation.

En ce qui concerne la présentation historique de Monsieur de la Corbière, Monsieur RENAUD demande qu'une date soit déterminée ce soir afin de pouvoir inclure l'information dans ledit flyer. La conférence fixée au 17 octobre serait vraisemblablement déplacée au 3 novembre.

Monsieur SCHNEEBELI précise que la date du 3 est à retenir. Ne reste plus qu'à s'assurer que le FC CoHerAn n'utilise pas la salle communale la veille de leur repas de soutien.

Monsieur RENAUD informe avoir demandé à ladite société, laquelle à confirmer ne pas employer la salle le 3 novembre.

Madame le Maire demande que chaque tâche soit clairement définie à une personne afin que le secrétariat ne traite pas une seconde fois la même demande.

En ce qui concerne le rangement, la Magistrate signale que le rangement ne pourra être effectué par un employé.

Monsieur RENAUD rétorque que les chaises peuvent être laissées en place, cela facilitera la mise en place de la salle pour le FC CoHerAn.

Répondant à Madame le Maire, Madame PION indique qu'il sera inscrit dans le flyer que la conférence du 17 octobre est annulée.

Monsieur NEJAR ne comprend pas la raison pour laquelle la présentation historique du village sera couplée avec le projet de rénovation.

Monsieur RENAUD précise qu'il s'agit d'une demande du président de l'urbanisme, Monsieur SCHNEEBELI.

Monsieur NEJAR rappelle que la présentation du projet de la rénovation est un sujet conséquent qui prendra énormément de temps sans compter les questions/réponses. Ajouter une conférence d'une heure, qui d'autant plus n'est pas en lien avec le projet ne paraît pas optimal. De plus, il estime qu'agencer ces présentations un vendredi soir ne semble pas judicieux.

Tout comme Monsieur NEJAR, Monsieur TAGLIABUE ne pense pas qu'il serait pertinent d'effectuer les deux séances le même soir.

Monsieur SCHNEEBELI confirme que la présentation ainsi que la conférence auront lieu le vendredi 3 novembre.

Madame le Maire regrette qu'une animation prévue auparavant, qui a été inscrit dans le flyer de la commission et dans le journal info du mois de juin soit annulée puisqu'elle a été couplée, alors que cette conférence avait été prévue indépendamment de la présentation de la salle.

## **5. Droit d'opposition des Conseillers municipaux – Décisions ACG**

Monsieur RENAUD fait remarquer qu'aucune subvention n'est accordée au rugby dans le Fonds intercommunal pour le financement de la relève sportive.

Monsieur TAGLIABUE informe que c'est à l'ACGR d'en faire la demande.

Madame le Maire signale que la société de rugby a été informée à de nombreuses reprises.

Monsieur RENAUD annonce qu'il communiquera ce renseignement au président du rugby.

Aucun membre du conseil ne s'oppose aux décisions de l'ACG.

## **6. Communes-Ecole**

Madame CHEVALIER résume l'Assemblée du comité de Communes-Ecole du 30 août 2017.

Le bilan final de l'année 2016-2017, montre 743 élèves confirmés, 121 cours proposés et 88 cours ouverts. Le nombre de cours proposés a doublé depuis l'année 2008-2009. Quant au nombre d'élèves, il en est presque de même: 481 élèves inscrits en 2008-2009 et 743 pour 2016-2017.

Au bilan, en ce qui concerne le résultat de l'exercice, sur le total des deux semestres, il y a un produit de CHF 313'133 et des charges de CHF 317'884.-, soit un déficit de CHF 4'751.36.

Pour Hermance, 26 élèves se sont inscrits pour la 1ère période et 22 dans la 2ème, soit 50 élèves au total des deux semestres.

Hermance paie une subvention totale de CHF 2'757.85.- (elle comprend en pourcentage par rapport à la population 3.40 %, soit CHF 1'014.- + CHF 885.25.- pour le programme et participation aux inscriptions, et CHF 1'872.60.- pour le salaire secrétariat).

En ce qui concerne la rentrée 2017-2018, 108 cours dont 37 nouveaux ont été proposés dans la brochure du nouveau programme. Il a été envoyé à 12'726 ménages, ce qui représente 700 envois de plus qu'en 2015.

Pour cette année, le comité a décidé de proposer deux fois les portes ouvertes : du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2017 et du lundi 14 au 17 mai 2018

Les cours pour la future rentrée de 2018 commenceront une semaine plus tard et de ce fait seront décalés et se termineront une semaine plus tard en juin.

Pour les divers :

Le groupe de théâtre cherche une salle avec estrade pour 4 ou 5 représentations dans 2 villages. Si les dates sont conciliables avec l'agenda des réservations, Hermance pourrait se proposer.

Chaque année, une commune offre le repas à tout le comité lors de la séance qui précède chaque rentrée.

En 2018, ce sera le tour de la commune de Cologny.

Selon la suggestion de Madame le Maire, Madame CHEVALIER a proposé le repas pour 2019 à Hermance, ce qui fut accepté avec grand plaisir de la part du comité.

A la suite de la séance, c'est la commune de Puplinge a reçu le comité cette année, et a offert à tous un délicieux repas au Café de la Poste.

## **7. Propositions individuelles et questions.**

Monsieur MEGEVAND annonce que le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière a été modifiée au 1er juillet 2017. Une nouvelle politique de délivrance des macarons a été mise en place, laquelle s'appliquera également à la commune d'Hermance. Pour le conseiller, cette modification devrait concerner surtout les grandes villes telles qu'Onex, Grand-Lancy, la Ville de Genève. Désormais le locataire ou propriétaire disposant d'une place de parking, quand bien même celle-ci ne serait pas utilisée, ne pourra bénéficier d'un macaron. Chaque individu devra prouver qu'il ne dispose pas de parking privé.

Madame le Maire estime cette politique injustifié pour le village d'Hermance et un courrier a été envoyé en ce sens à l'attention de Monsieur BARTHASSAT.

Monsieur SCHNEEBELI explique que le but de cette réglementation est d'éviter que les gens sous-louent des places de parking. L'étape suivante serait de supprimer la possibilité aux personnes domiciliées dans un immeuble dans lequel des places de parking seraient disponibles, d'acquérir un macaron.

Monsieur RENAUD transmet une demande du Curé, ce dernier souhaiterait bénéficier de deux places de stationnement les samedis lors de la messe afin d'accueillir les personnes âgées qui ne trouveraient pas de place.

Le conseiller annonce que les chiffres de la fête du 1er août sont excellents. Avec près de CHF 19'500.- de chiffres d'affaire. La raclette a rapporté à elle seule CHF 2'900.-. C'est le second meilleur résultat depuis 2009.

Le vide-galeta a également eu du succès, cependant Monsieur RENAUD signale que des personnes ont été amendées par la société Python Sécurité.

Madame le Maire rappelle que la société de sécurité ne met des contraventions qu'uniquement sur les véhicules du parking de l'école. Celui-ci doit pouvoir permettre aux habitants détenteurs de macaron de se parquer dans leur village, spécialement lors de manifestations.

Monsieur RENAUD demande si l'interdiction de se parquer est indiquée de façon claire.

Monsieur MEGEVAND répond qu'il y a plusieurs grands panneaux sans compter la mention « propriété privée » inscrite au sol et les places peintes en « jaune »

Monsieur NEJAR rappelle qu'il a été mentionné à plusieurs reprises lors des séances du conseil que le parking de l'école est privé et que plusieurs panneaux le précisent.

Madame le Maire ajoute que le préau de l'école était ouvert lors du vide-galet.

Monsieur MONNIER remercie l'Exécutif d'avoir accepté de louer gracieusement les salles de la salle communale pour la soirée de soutien pour son fils du 13 octobre.

Le conseiller rapporte une demande d'une habitante, souhaitant savoir s'il était possible de mettre une boîte à livres.

Madame le Maire répond que cela était prévu dans le budget de l'année passée.

Répondant à Monsieur SCHNEEBELI, Monsieur RENAUD rétorque que la commission n'a pas discuté de l'installation d'une boîte à livres pour le moment.

Sachant qu'une augmentation de la population est à prévoir dans les années à venir, Monsieur TAGLIABUE propose que lors d'une prochaine séance une réflexion et un débat soient portés sur les besoins à anticiper.

Faisant suite à l'interrogation de Monsieur TAGLIABUE, Monsieur VIDONNE informe que l'arrosage était bien prévu pour le mois de septembre et que cela est en cours. L'irrigation sera prête pour le printemps. Il ajoute que les bordures d'herbes seront désormais taillées droites.

Monsieur TAGLIABUE signale qu'au chemin des Fossées, l'emprise du chantier fait sur la parcelle de la rue du midi a abimé le gazon, et celui-ci n'a pas été replanté par l'entreprise.

Monsieur VIDONNE informe que la commune n'est pas satisfaite du travail de l'entreprise. Monsieur DARDEL a la connaissance de ce souci et fera le nécessaire auprès de la société.

Monsieur TAGLIABUE demande si l'Exécutif dispose du plan de site de la baronne en consultation.

Madame le Maire répond par la négative.

Monsieur TAGLIABUE aimerait des détails concernant l'évolution des statuts de la voirie intercommunale ainsi que de son fonctionnement. Il a ouï dire que le système est basé sur des conventions. Il demande s'il ne serait pas plus intéressant de créer des statuts juridiques avec la communauté de communes. Il ne souhaite pas qu'une raison telle que le déblaiement de la neige effectué par la commune de Corsier sur les chemins privés soit utilisée comme prétexte pour ne pas avancer dans ce projet.

Monsieur VIDONNE informe qu'il y a deux conventions distinctes, l'une liant Anières à Hermance et l'autre liant Anières à Corsier. Celles-ci lient un certain nombre de prestations avec Monsieur DARDEL comme chef du service technique, Monsieur PULIDO comme adjoint et pour la conciergerie Monsieur JACCARD. La voirie intercommunale a été initiée par le Maire d'Anières, et par des conventions afin de voir les points positifs et ceux à améliorer. De plus, l'Adjoint rappelle qu'une communauté de communes requiert la suppression des échelons salariaux inférieurs. Dès lors, la commune d'Hermance devra fournir un grand effort financier pour l'augmentation des salaires des cantonniers. Monsieur DARDEL rendra un rapport détaillé sur le fonctionnement de cette voirie. Tous les cantonniers démarreront depuis la commune d'Anières et seront dispatchés dans le CoHerAn.

Madame le Maire annonce être pour la communauté de communes et que les conventions arrivent à leurs limites.

Le Président lève la séance à 21h27.

Donika Merlino  
Procès-verbaliste

Olivier Pförtner  
Président du Conseil

Chrystel Pion  
Secrétaire du Bureau